



# LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PÉDAGOGIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I

SAMEDI, 29 OCTOBRE 1864.

No. 44

**RÉSUMÉ HISTORIQUE** des travaux de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Laval, depuis 1857 jusqu'à 1864 inclusivement.

(Suite et fin.)

Sujet à discuter :

“ Conditions nécessaires pour bien lire à haute voix.”

Prirent part à la discussion : M. le Principal, MM. les inspecteurs Tanguay, Juneau et Bardy.

L'assemblée approuva le résumé suivant, préparé par M. Lacasse :

Pour bien lire à haute voix, il faut connaître les règles de l'Accent grammatical, de la Quantité, de l'Accent oratoire et de la Ponctuation.

L'Accent grammatical se rapporte au son : par lui les syllabes sont graves ou aiguës.

La Quantité se rapporte au temps, et sert à distinguer les syllabes longues des syllabes brèves.

L'Accent oratoire consiste à appuyer, en lisant, sur les mots qui semblent plus propres à mieux faire comprendre la pensée ou à mieux rendre le sentiment ; c'est celui qui varie les tons à l'infini, alors qu'on exprime le pathétique, l'ironie, l'admiration, la colère ou toute autre passion.

La Ponctuation est l'art d'indiquer par certains signes les différentes pauses que l'on doit faire en lisant. Sans la connaissance parfaite de la valeur de ces signes, on ferait de faux tons, des pauses ridicules, et on aurait parfois de la peine à reprendre sa respiration.

Pour observer convenablement l'Accent grammatical, la Quantité, l'Accent oratoire et la Ponctuation et par conséquent pour bien lire à haute voix, il faut bien comprendre et goûter ce qu'on lit ; et, pour cela, il faut :

- 1° Bien choisir ses lectures par rapport à soi, aux auditeurs, aux circonstances ;
- 2° Prendre une voix moyenne, pour varier à volonté par des sons aigus ou graves ;
- 3° Lire lentement, prononcer distinctement toutes les syllabes ; bien unir les mots entre eux par des liaisons harmonieuses

suivant l'usage et sans affectation ; bien faire entendre les dernières syllabes, faire sentir les points d'interrogation et d'exclamation ;

4° Eviter la monotonie, en ne finissant pas toutes les phrases sur le même ton, et pour cela imiter à peu près celui de la conversation ;

5° Peindre les caractères des personnages et les différents sentiments qu'ils expriment, par des modifications dans la voix, en la faisant tantôt douce ou forte, tantôt dure ou timide, etc. ;

6° Lire avec goût, avec intérêt, avec énergie, de manière qu'il y ait quelque rapport de la physionomie avec ce qu'on lit, si l'on veut faire comprendre et goûter sa lecture.

Nonobstant toutes ces conditions, on ne saurait être parfait lecteur sans les qualités naturelles suivantes :

1° La beauté et la flexibilité de la voix, qui doit être sonore et pleine, harmonieuse, et se plier à tous les tons ;

2° La bonté de la vue et son agilité ;

3° La rectitude de la prononciation, qui consiste à bien prononcer chaque syllabe, à articuler distinctement, sans qu'aucune syllabe soit atténué ou sourde,

Enfin pour acquérir une lecture parfaite, il faut de la réflexion, de l'intelligence, de l'habitude et du sentiment. Jeune on s'applique à la lecture pour prendre un bon accent, une bonne prononciation ; instruit et plus vieux, possédant les qualités naturelles et les qualités acquises, on trouve soi-même la manière de bien lire à haute voix.

Nous terminons ici le Résumé des travaux de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Laval.

Au lieu de nous borner, comme nous l'avons fait, à reproduire les diverses résolutions adoptées en différents temps par les membres de l'Association, à l'égard de plusieurs branches d'instruction, nous aurions aimé publier quelques-uns de ces excellents discours dans lesquels étaient développés longuement et savamment les sujets dont nous avons été forcés, en suivant les procès-verbaux, de ne donner qu'une analyse abrégée, sous forme de résolutions. Mais nos lecteurs com-

prendront qu'un tel travail nous eût inévitablement entraîné trop loin.

Ce que nous avons reproduit suffit. néanmoins, pour mettre tous nos lecteurs à même de juger de l'importance incontestable des réunions des Instituteurs.

Le nombre des membres de l'Association pourrait et devrait même être plus considérable, attendu les nombreux et précieux avantages qu'elle offre aux Instituteurs de tout grade et de toute capacité; mais s'il n'est pas aussi élevé qu'on aurait droit de le désirer, la faute n'en revient pas, Dieu merci! aux membres de l'Association. Ils ont fait, au contraire, des efforts répétés, incessants; des appels chaleureux, enthousiastes, pour attirer à eux le plus grand nombre possible de confrères. Citons pour preuve la circulaire suivante, que, sous la date du 16 août 1858, M. C. J. L.-Lafrance, alors secrétaire de l'Association, adressait à la plupart des Instituteurs du Bas-Canada :

#### INSTITUTEURS CANADIENS,

L'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, fondée sous les auspices du gouvernement, aidée des puissantes lumières et de la forte influence de l'honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'instruction publique est appelée, conjointement avec l'Ecole Normale, à donner aux hommes qui ont entre les mains l'éducation de la jeunesse de ce pays—cet avenir de la nationalité canadienne-française—la brillante position que la grandeur de leurs fonctions leur destiné sur les degrés de l'échelle sociale.

Mais, pour obtenir ce degré de prospérité, il faut que les instituteurs de ce District soutiennent cette association de leur présence, de leur énergie, de leurs efforts, il faut encore et toujours de la persévérance, de pénibles abnégations, de douloureux sacrifices de leur part, il faut continuer noblement enfin cette lutte que plusieurs de nos confrères ont déjà commencée, qu'ils ont vaillamment soutenue et pendant laquelle plusieurs sont tombés victimes de leur travail, martyrs de leur généreux dévouement en faveur de leurs frères.

Cette association espère donc que tous les instituteurs de ce District, s'empresseront de répondre à l'appel qu'elle leur fait au nom de l'honneur, du devoir et de leur propre intérêt, et qu'ils accourront tous tendre une main fraternelle et amie à leurs confrères, avec la ferme volonté de marcher, sans arrière-pensée comme sans crainte, au renversement des obstacles nombreux qui arrêtent encore la marche de l'éducation.

Quand tout s'agit autour de nous, quand tous les classes de la société, animées du

brûlant désir, de la noble ambition d'augmenter la somme de leurs jouissances, s'unissent, font des efforts surhumains, exécutent des travaux gigantesques, des entreprises hardies pour atteindre ce but louable et élevé, serons-nous donc seuls indifférents et insensibles à tout ce mouvement, à toutes ces luttes, à tous ces efforts? Demeurerons-nous longtemps encore dans cette léthargie profonde, coupable, pleine de cuisants remords, d'amers reproches? Ne chercherons-nous donc pas enfin à concentrer nos forces par l'union, par l'association, afin d'atteindre, nous aussi, ce bonheur dont la simple pensée fait battre le cœur de tout homme intelligent.

Presque toujours les Instituteurs du District de Québec ont été les premiers à jeter le cri : *en avant*, et à prendre l'initiative dans les mesures importantes et utiles à notre corps, ne dégénérons donc pas, soyons encore les hommes d'alors, coopérons tous ensemble à la noble et grande idée d'une organisation compacte, solide et par conséquent sérieuse des instituteurs, à la formation d'une union qui, au lieu de nous tenir isolés et seuls avec nous-mêmes, nous rassemblera tous en un corps où nous retrouverons des frères au jour de chaque séance, et où nous retremperons notre énergie au brillant récit des progrès de notre profession.

L'œuvre est commencée, à nous de la poursuivre, de nous rallier autour d'un drapeau commun sur lequel sera inscrit. " progrès et prospérité de la classe enseignante, " et de marcher fièrement dans le sentier de la lutte et de la victoire."

On aura peut-être remarqué que peu d'Inspecteurs d'école ont daigné, depuis sept ans, honorer de leur présence l'Association des Instituteurs. C'est un fait, il faut bien l'avouer, qui ne s'explique guère; mais quelle qu'en soit la cause, les membres de l'Association n'ont encore là-dessus aucun reproche à s'adresser. Sans cesse ils ont prié, supplié même MM. les Inspecteurs de se joindre à eux, de leur prêter le précieux concours de leurs lumières, de leur expérience et de leur influence, pour rendre plus sûrement l'Association forte, efficace, capable enfin de produire la plus grande somme de bien possible.

La lettre qui suit, envoyée le 5 mai 1860 à tous les Inspecteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, par M. Napoléon Lacasse, agissant en qualité de secrétaire de l'Association,—vient à l'appui de ce qui précède :

Monsieur,

L'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, bien que nombreuse par ses membres actifs, n'en désirerait pas moins se voir honorée de la pré-

sence de MM. les Inspecteurs d'écoles, dans ses assemblées qui se tiennent régulièrement tous les trois mois. Ce désir a été généralement manifesté parmi les Instituteurs, à la dernière conférence, tenue le 28 janvier dernier : aussi m'a-t-on chargé, comme secrétaire de l'Association, de vous le faire connaître et de vous en dire le motif. Les Instituteurs, persuadés que dans le corps enseignant, comme partout ailleurs, l'union fait la force, aiment à voir s'intéresser à leur cause toutes les personnes préposées à l'enseignement. Et, s'il est quelques-uns dont ils doivent particulièrement rechercher le concours, ce sont certainement les Inspecteurs, qui, par leur habitude d'apprécier les détails de l'enseignement, les progrès de l'éducation, peuvent si bien donner d'excellents conseils, de précieux avis pour les circonstances difficiles.

C'est pourquoi, les Instituteurs, qui comprennent si bien ce qui les intéresse, sollicitent votre présence à leur prochaine assemblée, qui aura lieu samedi, le 26 du présent mois. Ils vous seront infiniment reconnaissants pour les sacrifices que vous vous imposerez pour eux, ainsi que

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Mais, tentative vaine, inutile !

Parmi les Inspecteurs ainsi priés de joindre leurs efforts à ceux des Instituteurs, MM. Bardy, Tanguay et Juneau seuls répondirent à l'appel : les autres, à l'exception toutefois de MM. Béland, Boivin et Rouleau, ne firent même parvenir à M. le secrétaire aucun accusé de réception.

Instituteurs qui lisez ces lignes, vous le voyez : vous ne devez compter que sur vous-mêmes. La plupart de ceux que la loi a spécialement chargés du soin de veiller aux progrès de l'éducation en général, et de la classe enseignante, et particulièrement, s'occupent médiocrement de ces nobles soins.

Encore une fois, ne comptez que sur vos propres forces ; faites-vous un devoir de faire partie de l'Association et d'assister aussi régulièrement que possible aux conférences.

A ceux de vos confrères qui jusqu'à ce jour ont tardé à s'enrôler sous la noble bannière déployée par les membres de l'Association, dites que les talents ne sont rien, s'il ne sont éclairés, guidés par l'expérience ; dites encore que l'esprit de corps est aussi nécessaire aux membres d'une même profession, qu'aux habitants d'un même pays ; dites enfin qu'il faut être de son temps, c'est-à-dire à la hauteur des progrès que chaque jour amène dans toutes les sciences.

Dans la liste des trésoriers de l'Association nous avons omis involontairement de nommer M. Bruno Pelletier, qui a rempli cette charge avec habileté, de 1859 à 1860.

—00000—

Quand la prochaine assemblée des Bureaux d'Examineurs aura-t-elle lieu ?

Telle est la question que nous ont posée la semaine dernière deux candidats au brevet d'instituteur : nous avouons en toute humilité être incapables d'y répondre positivement.

Voici ce que dit la loi :

Art. 1er.—“ Tous les Bureaux d'Examineurs s'assembleront les premiers *mardis* des mois de février, mai, août et novembre de chaque année ; et ne s'assembleront dans aucun autre temps. Excepté, cependant, que s'il n'y avait point de *quorum*, les membres présents, ou le secrétaire, peuvent ajourner l'assemblée à un jour ultérieur, au moins quinze jours plus tard, et avis de cet ajournement sera donné au moins huit jours d'avance à chacun des membres. Il ne sera point nécessaire de donner d'avis public des assemblées des Bureaux d'Examineurs dans les journaux.” \*

Par ce qui précède on voit que les Bureaux d'Examineurs ne peuvent s'assembler que les premiers *mardis* des mois de février, mai, août et novembre de chaque année ; or, en 1864, il se trouve que le premier *mardi* du mois de novembre est une fête d'obligation : la Toussaint. Ce jour-là, les Bureaux ne peuvent donc examiner aucun aspirant. Nous croyons même qu'au point de vue catholique ils ne peuvent tenir, pour des fins purement civiles, aucune séance légale le jour d'une fête d'obligation,—ne fût-ce que pour décider qu'ils s'assembleront de nouveau le lendemain, ou tout autre jour quelconque.

L'article premier dit, il est vrai que les Bureaux pourront ajourner l'assemblée, au moins quinze jours plus tard ; mais c'est dans le cas seulement où, à l'assemblée convoquée en vertu des règlements, il n'y aurait pas *quorum*. On voit donc qu'il ne s'agit nullement du cas où le jour fixé par la loi pour la convocation des membres des Bureaux tomberait un jour de fête d'obligation.

Dans le même article il est dit encore qu'il “ ne sera point nécessaire de donner d'avis public des assemblées des Bureaux d'Examineurs dans les journaux.”

Si MM. les Conseillers de l'Instruction

\* Voir : Règlements pour l'examen des candidats au brevet ou diplôme d'instituteur, dans le Bas-Canada, page 3. Les mots soulignés dans la citation ci-dessus sont de nous.

publique ont voulu dire qu'il n'y a point nécessité d'avertir dans quel temps se tiendront les assemblées déterminées d'avance par la loi, c'est très-bien; mais, advenant le cas où un ajournement aura eu lieu faute d'un nombre de membres suffisant, nous aimerions à savoir qui avertira alors les candidats de l'époque de la nouvelle séance? A moins que M. les Secrétaires des Bureaux ne publient à cet effet une annonce dans les journaux, nous ne voyons pas bien comment M. les Candidats seront informés à ce sujet.

On pourrait introduire à propos, on le voit, certaines améliorations dans les *Règlements pour l'examen des candidats au brevet d'instituteur*.

P. S. Depuis que ce qui précède a été écrit, nous avons lu dans les journaux de cette ville un avis, par lequel M. le Surintendant du Bureau des Examineurs catholiques de Québec annonce aux candidats au brevet d'instituteur, que la prochaine assemblée de ce Bureau aura lieu, mardi, 8 novembre prochain, à 9 heures du matin.

Nous maintenons ce que nous avons dit, plus haut.

### LE SCULPTEUR DE BRUGES.

Vers le milieu du seizième siècle, il n'y avait pas d'artiste, dans les Pays-Bas dont le nom fût plus révérend que celui de maître André, le sculpteur de Bruges. Son père était Italien et il avait apporté en Flandre son enthousiasme, sa vivacité de méridional. Il n'avait pas fait fortune, et l'amour du beau était le seul héritage qu'il eût laissé à son fils. Mais André, né et élevé dans le Nord, était, si j'ose m'exprimer ainsi, un Italien perfectionné. A la vivacité de son père il joignait la persévérance, vertu sans laquelle tout le génie du monde ressemble à ces météores qui ne brillent qu'un instant.

Le genre dans lequel André surpassait tous ses contemporains était la sculpture sur bois. De nos jours, il est impossible, d'après les quelques débris qui restent du moyen âge, de juger à quel degré de perfection nos ancêtres étaient parvenus dans cette partie de l'art. Ces saints, ces madones qui décoraient l'intérieur des cathédrales et des églises, étaient de véritables chefs-d'œuvre, bien que les noms des artistes qui avaient exécuté ces têtes si charmantes, ces draperies si gracieuses, fussent oubliés même avant que la fragile matière qu'ils avaient travaillée eût perdu sa première fraîcheur.

Le sculpteur de Bruges était un de ces artistes actuellement ignorés, un artiste dans toute la force du terme. Il vivait et respi-

rait au milieu de tout ce qu'il y a de plus esthétique; son amour de la forme, du beau, de l'harmonie, avait adouci encore son caractère naturellement affable. La richesse et les honneurs étaient venus à lui avec la réputation, et l'admiration de ses concitoyens le plaça sur un piédestal; enfin, le fils émigré italien avaient été jugé digne d'épouser une jeune fille appartenant à une des plus grandes familles du pays.

Cette union ne pouvait qu'être heureuse. Aussi André et sa femme avaient doucement vers la vieillesse, sentant que leur bonheur actuel répondait à ce que leur avaient promis les belles années de leur jeunesse. Pourtant quelques gouttes amères s'étaient mêlées dans la coupe de leurs félicités. Les deux époux avaient perdu un à un plusieurs de leurs enfants, et il ne leur restait plus que deux garçons et une fille, la jolie petite Gertrude, qui était l'enfant gâtée de son père. Néanmoins, ces trois êtres chéris suffisaient à égayer la maison du sculpteur et compensaient un peu la perte des autres.

Au moment où commence notre histoire, André venait de terminer une dernière œuvre: un groupe d'anges sculpté sur bois et destiné à l'église de Bruges. Les bourgeois de la ville venaient admirer le travail de l'artiste qu'ils étaient si fiers d'avoir pour concitoyen. C'était, en effet, un beau spécimen de l'ancienne sculpture gothique, tel qu'on en rencontre quelquefois dans les vieilles églises. Le groupe se composait de trois anges, dont l'un était à genoux, les mains jointes et les yeux au ciel, tandis qu'un autre levait ses bras comme transporté d'adoration, et que le troisième, abaissant son regard sur les deux premiers, leur montrait du doigt le ciel. Ce groupe excitait des éloges universels. L'artiste se tenait à l'écart, jouissant d'une joie qui n'était pas tout à fait exempte d'un juste sentiment d'orgueil. Ses amis s'approchaient de lui pour le féliciter et lui serrer la main; tandis que les étrangers tenus à distance par le respect, se contentaient de le regarder avec admiration.

Dans toute l'assemblée, une seule voix s'éleva contre l'artiste, celle d'un confrère et d'un rival. Melchior Kunst était un de ces esprits sombres et inquiets qui semblent porter le froid et l'ombre partout où ils vont. Il avait un grand talent, mais personne ne l'aimait, sans qu'on s'expliquât clairement pourquoi. En ce moment-là même, tout le monde se retirait devant lui, et Melchior s'avança librement jusqu'en face du groupe. Il croisa ses bras sur sa poitrine et regarda fixement l'œuvre d'André. Ses yeux brillaient étrangement sous ses épais sourcils. Tout d'un

coup il se retourna vers l'auteur et lui adressa ces paroles :

—Assurément vous trouvez ceci fort beau, maître André ?

—Ce n'est pas ce que je pense de mon œuvre, mais le jugement du public qui fait loi, répondit André avec calme.

—La composition est bien imitée, sans doute.

—Imitée ! elle est de moi.

—Ah bah ! dit Melchior, un sourire de mépris sur les lèvres. Ainsi, vous n'êtes jamais allé dans un autre atelier copier ces figures, ces poses, ce dessin ; vous n'êtes pas allé dans le mien, par exemple ?

—Jamais, dit André ayant peine à retenir sa colère.

—Je vous dis que si, cria son interlocuteur. Voyez ! messieurs, voyez ! ce groupe est de moi... c'est mon propre dessin, et voici ce que je fais de ce qui m'appartient !

En disant ces mots, il tira de dessous ses vêtements une petite hachette et, avant que les spectateurs, saisis d'étonnement, eussent le temps d'intervenir, il cassa un des bras de la figurine la plus rapprochée.

André fut irrité de la mutilation de son œuvre ; tout son sang italien se révolta : il s'élança sur Kunst avec la fureur d'un tigre. Les personnes qui étaient autour de lui intervinrent ; c'était inutile, car le bon sens d'André avait déjà triomphé de ce premier mouvement de rage et il s'arrêta, pâle, mais contenu, regardant alternativement son adversaire et son travail mutilé.

—Melchior Kunst, dit-il enfin, vous pensez m'avoir fait une cruelle offense et vous ne vous trompez pas ; mais cette offense sera réparée. Je ne veux pas me venger maintenant, mais je vous retrouverai plus tard.

Un rire moqueur de Kunst fit encore une fois monter le rouge au visage d'André, il crispa convulsivement ses poings, mais ne dit mot, et lorsque Melchior fut parti, il quitta aussi la salle avec ses amis, que cette querelle inattendue avait attristés.

La soirée était assez avancée, lorsque André reprit le chemin de sa demeure. Il marchait lentement le long du canal sombre et brumeux, rendu plus morne encore et plus effrayant par la lueur faible de la lune, qui commençait à se montrer à travers les nuages. De gros murs revêtus de lierre jetaient, même durant le jour, une ombre épaisse sur l'eau ; mais à cette heure ont eût dit un noir abîme d'une profondeur incommensurable. Ça et là un pâle rayon de lune glissait entre les branches des acacias et les transperçait, comme une grande flèche lancée dans l'obscurité par une main de géant.

André avait le cœur chagrin. Son triomphe

s'était changé en peine ; il souffrait, non-seulement de l'outrage fait à son œuvre, mais encore de l'injuste accusation élevée contre lui par Melchior Kunst. Il savait combien les soupçons du monde sont terribles, une fois qu'on les a seulement fait naître ; et il se représentait déjà le public jetant sur ses anges des regards pleins de froideur et de doute. Alors, à la suite du soudain emportement auquel il s'était abandonné, il fut saisi d'un extrême abattement, à la fois physique et moral, comme il arrive ordinairement aux hommes d'un caractère doux et sensible.

Le sculpteur avançait donc lentement au milieu des ténèbres, car la lune s'était cachée de nouveau. A plusieurs reprises il lui sembla que quelqu'un le suivait à distance, et machinalement il pressa le pas. André n'était pas peureux, mais le lieu était solitaire et il n'avait pas d'armes. Comme le bruit qu'il croyait entendre derrière lui ne se rapprochait pas, il pensa bientôt qu'il était le jouet de son imagination exaltée par les événements de la journée.

Tout à coup il entendit distinctement le bruit sourd d'un corps pesant tombant dans l'eau. Sa première idée fut que quelque infortuné venait de terminer dans le canal une vie de douleur et de misère. Il revint sur ses pas ; mais il ne trouva rien qui fût de nature à justifier sa supposition. L'eau coulait toujours, silencieuse et sombre : pas un murmure, pas un gémissement ne s'élevait de ses profondeurs ténébreuses. Ce ne pouvait donc être qu'une lourde pierre qui s'était détachée du vieux mur dégradé et avait roulé dans le canal. André, tranquilisé par cette réflexion, se remit en marche et ne s'arrêta plus avant d'avoir atteint sa maison, où le danger et l'angoisse s'étaient introduits.

Trois jours plus tard, deux officiers de justice se présentaient au domicile du sculpteur de Bruges. Ils venaient arrêter le maître de la maison, accusé d'assassinat !

(A continuer.)

—0000000—

## LA GRAMMAIRE.

La grammaire est la science qui apprend à peindre la pensée par des sons ou par des caractères. Les hommes, réunis d'abord sous le toit de la famille, et bientôt après groupés en sociétés, durent trouver, dès le commencement, l'impérieux besoin de se parler et de se comprendre mutuellement. C'était sans doute un don merveilleux que celui de la parole, cette prérogative accordée à l'homme et à l'aide de laquelle il peint à l'instant même ses sensations et ses pensées par les sons de la voix ; ce fut

encore une sublime invention que celle de l'écriture, qui avait pour objet de reproduire aussi, mais d'une manière stable, ces sentiments et ces pensées. Mais il restait encore une chose importante à désirer. Pour faciliter l'intelligence des mots employés dans toutes les relations établies, soit par les sons de voix, soit par les caractères de l'écriture; pour que ces mots fussent une représentation fidèle des sentiments et des idées, il fallut nécessairement poser des principes invariables, communs à toutes les langues: principes d'une constante immutabilité absolue, d'une constante universalité, lesquels fussent fondés sur la nature et sur la manière de procéder de l'esprit humain.

La grammaire établit ces principes ou plutôt ces lois cruelles.

Toutes les langues y sont soumises; mais chacune d'elles en fait une application conforme au génie particulier du peuple qui la parle, et dépendante d'une foule de circonstances, telles que: la diversité des climats, la constitution politique des Etats, les révolutions qui changent la face des empires, les relations du peuple à peuple, les variations capricieuses de la mode. Il y a donc la *grammaire générale* et des *grammaires particulières*. L'une est une science qui enseigne les principes immuables et généraux de la parole; les autres ne sont que des recueils de règles auxquelles on a donné le nom d'art. De là cette définition qu'on lit au commencement de toutes les grammaires élémentaires: *La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement*.

La grammaire est une science dont l'importance n'a pas été assez généralement appréciée dans les temps modernes; elle n'a qu'un rôle fort secondaire à remplir dans les études classiques. Et pourtant cette science bien comprise peut se confondre avec la bonne métaphysique et la bonne logique; elle pose même les fondements de la morale naturelle; elle est d'un grand secours dans l'étude des lois positives en ce qu'elle apprend à les interpréter, à les juger au besoin à les corriger; elle a de plus l'inappréciable avantage de rendre les autres sciences plus claires et plus parfaites. Les anciens cultivaient la grammaire avec un soin tout particulier; ils la regardaient comme le premier degré d'instruction à l'étude des sciences et des arts. Curieux de la rendre inventive et féconde, ils observaient avec soin les rapports qu'elle peut avoir avec la métaphysique, la morale, la politique, la philosophie, l'histoire, la poésie. La célèbre école d'Alexandrie dut une partie de sa gloire à d'habiles grammairiens parmi lesquels brilla le judicieux Aristarque, dont le nom est devenu celui de tout critique éclairé et consciencieux.

À Rome, la grammaire fut loin d'être négligée: la jeunesse s'y adonna avec ardeur.

La langue latine, jusqu'alors inculte et sauvage, fit d'immenses progrès, et l'on vit poindre l'aurore de la plus brillante époque littéraire de Rome. Varron, le plus savant des Romains, et Cicéron, le prince des orateurs, s'occupèrent tous deux de recherches grammaticales avec une studieuse sollicitude; Jules-César lui-même, au milieu des camps et des shins continus de son ambition, écrivit un traité sur l'analogie des mots.

Mais, après le règne d'Auguste, commença la décadence: en vain Quintilien, l'éloquent rhéteur, combattit la barbarie nouvelle, les beaux jours de Rome étaient passés, et c'était le tour de l'ignorance de tenir le sceptre.

Les anciens représentaient la grammaire sous la forme d'une femme arrosant des fleurs, ingénieux emblème de l'instruction de ses enfants. Elle tient à la main la clé des sciences, et l'enfant fait tous ses efforts pour la posséder. D'un côté est le temple de l'immortalité ouvert à tout homme studieux; de l'autre est le soleil levant, symbole de l'espérance que donne l'éducation.

## HYGIÈNE.

### DE L'EXERCICE PENDANT LA DIGESTION.

.....

Après un grand dîner on a coutume de se rendre dans les jardins, ou de sortir dans la campagne, de se promener en un mot, afin de faciliter la digestion. C'est une erreur de croire que l'exercice seconde les forces digestives, il tend au contraire, à les relâcher et même à les interrompre.

Le repos est utile dans les moments où l'estomac, rempli d'aliments, travaille à en opérer la décomposition. Tous les mouvements vitaux doivent alors se porter vers l'organe qui exerce ses fonctions, et l'exercice a pour résultat d'appeler les forces vers les muscles, de ralentir la sécrétion des fluides destinés à provoquer la dissolution des aliments.

Les personnes irritables et nerveuses sont sujettes à des chaleurs d'entrailles, à des éructations, et même à des vomissements quand elles sont obligées de se mouvoir immédiatement après le repas. La digestion, même très-bonne, ralentit la circulation du sang et provoque plus ou moins le sommeil. Les animaux, même les plus sauvages, sont disposés au repos après avoir mangé; ceux qui se nourrissent de chair, et chez qui l'estomac doit travailler plus laborieusement, ont un besoin plus grand de dormir auquel ils cèdent presque toujours. Quand un chat est bien repu, il cherche un lieu commode et s'endort. Les peuples du Midi donnent au sommeil l'heure qui suit le repas du milieu du jour; les Italiens et les Espagnols ont l'habitude générale de faire, en sortant de table, ce

qu'ils nomment la *siesta*. Les ouvriers, en France, et particulièrement les maçons, dont le diner n'est pas splendide, se jettent, après l'avoir pris, sur un monceau de sable, sur le pavé, n'importe où, et dorment une demi-heure. Cette pratique, qu'ils suivent par habitude et sans en rien espérer de bienfaisant, est pourtant efficace, car elle donne à la digestion le temps de s'établir, et prévient les accidens qui pourraient leur survenir s'ils reprenaient de suite leur travail.

Il ne faut donc pas se promener après un grand repas, et moins encore se livrer à un exercice tant soit peu violent ; il vaut mieux rester assis et se livrer à une conversation qui n'occupe pas trop l'esprit.

Si l'on doit absolument faire une longue course après le repas, il faut la faire en voiture ; excepté le léger balottement qu'on éprouve, on est aussi commodément, pour faire une bonne digestion, qu'au repos dans un fauteuil. Si l'on est obligé de monter à cheval, il faut aller le pas et jamais le trot ; le galop vaudrait mieux. Enfin, si l'on sort à pied, il faut marcher posément et lentement.

Comme il n'y a rien d'absolu dans tout ce qui se rapporte à l'homme, nous devons dire qu'il y a des exceptions à cette règle : toute personne qui se sent disposée au sommeil après le repas, fait bien de ne point s'abandonner à ce besoin, qui annonce que l'estomac est irrité ou surchargé ; il n'est permis de se livrer au sommeil, après avoir mangé, qu'à ces constitutions grossières ou peu sensibles, peu différentes de la nature animale. Toute personne dont le cerveau est irritable ou disposé à l'apoplexie, fera bien de prendre un exercice modéré, tel qu'une courte promenade à pas lents après le repas.

## DE LA DURÉE DES VÉGÉTAUX.

Les végétaux, comme tous les autres êtres, sont soumis à la loi fatale de la mortalité. Mais en général les arbres durs très-long-temps comparativement aux animaux. Ainsi des tilleuls ont pu vivre plus de 1200 ans ; et un lierre un platane plus de quatre siècles ; des cyprès plus de trois siècles ; des ifs ont pu atteindre l'âge 1280, de 1458, et de 2880 ans. Un oranger du Couvent de Sainte-Sabine a été planté par Saint-Dominique, en 1200 ; l'oranger de Versailles, nommé le François 1er, paraît avoir, d'après la tradition, plus de 400 ans. Des cèdres ont dépassé 800 ans d'existence, et des chênes 15 à 16 siècles. On cite un châtaignier qui se trouve à Sancerre, et qui, il y a 600 ans, portait déjà le nom de *gros châtaignier*. Mais l'arbre le plus célèbre par son extrême longévité est le Baobab, qui vit au Sénégal. Un bota-

niste anglais, Adanson, en a remarqué un qui trois siècles auparavant, avait été observé par deux voyageurs, et, en creusant la tige de cet arbre, il y trouva l'inscription qu'ils avaient écrite recouverte de trois cents couches ligneuses ; il a pu juger ainsi de la quantité dont ce végétal gigantesque avaient été en trois cents ans ; et, en comparant cette quantité avec le diamètre de l'arbre, il a évalué à plus de cinq mille ans la durée probable de son existence. Il y sans doute ou de l'exagération dans ce calcul, mais le fait n'en est pas moins très-remarquable.

## L'OPINION PUBLIQUE.

L'opinion publique est le concours de toutes les lumières, le produit de toutes les réflexions, le résultat de tous les suffrages, un concert d'avis uniformes, et, en quelque sorte, le rapprochement de tous les esprits. C'est une voix composée de tous les voix qui rendent les mêmes sons, qui présentent les mêmes images, qui tendent au même but. C'est un vœu généralement exprimés, et dont l'autorité est d'autant plus forte, que ceux qui le prononcent se trouvent réunis par la même façon de penser et de sentir, sans s'être consultés, se rapprochant sans se connaître, et s'accorde le plus souvent sans le vouloir. Voilà ce qu'on peut appeler l'Opinion publique, et la seule qu'il faut consulter, la seule qu'on peut écouter, la seule qu'on doit être jaloux de fixer, d'obtenir.

Qu'il y a peu de choses dont nous jugeons bien !

Les gens vains ne peuvent être habiles ; car ils n'ont pas la force de se taire.

Le lâche a moins d'affronts à dévorer que l'ambitieux.

La vertu ne s'inspire point par la violence. Il y a des hommes qui vivent heureux sans le savoir.

Si l'on vous accuse méchamment et mal à propos, demeurez tranquille et attendez justice de la vérité et du temps : tôt ou tard vous serez justifié.

Pardonnez à vos ennemis et à tous ceux qui vous auront offensés, comme vous voulez que Dieu vous pardonne ; rendez-leur même service quand l'occasion s'en présentera ; mais ne donnez entrée dans votre cœur à aucune aversion.

Aimez vos amis en Dieu et vos ennemis pour l'amour de Dieu.

Nous devons supporter les défauts et les humeurs de notre prochain, et faire en sorte qu'il n'ait rien à supporter de nous.



## ALMANACH POLITIQUE.

## AMÉRIQUE.

*Canada.*—M. D. Price, ex-député du comté de Chicoutimi, a été élu Conseiller pour la division électorale des Laurentides. Son adversaire était l'hon. P. M. de Salles Latrrière. M. Price a eu 997 voix de majorité.

Quelques officiers confédérés agissant, parait-il, avec l'assentiment du gouvernement de Richmond ont pillé les coffres des banques à Saint-Albans, dans l'Etat de Vermont et se sont ensuite réfugiés sur le territoire canadien. Ils ont enlevé la somme de \$223,000. Vingt-trois personnes se trouvent concernées dans cette échauffourée. Grâce à la conduite énergique de la police de Montréal et de la magistrature canadienne, 17 des membres de la bande ont été arrêtés en Canada, et un à Saint-Albans. Leur procès doit avoir lieu prochainement à Montréal. Le gouvernement de Lincoln doit demander l'extradition de ces prisonniers. Les journaux de New-York ont profité, comme bien on le pense, de cette occasion pour renouveler leurs bravades contre les Canadiens. Ils veulent faire retomber sur notre gouvernement, une partie de la responsabilité de l'affaire.

La convention intercoloniale a terminé ses travaux jeudi dernier. Hier soir, les Délégués ont dû assister à Montréal à un bal donné en leur honneur, par les citoyens de cette ville. Lundi prochain ils se rendront à Outaouais, et jeudi ils seront à Toronto. Avant de se rendre dans leurs provinces respectives, ils passeront par Niagara et Boston.

*Etats-Unis.*—Les Confédérés paraissent prendre des mesures pour s'emparer de la ville d'Atlanta, qui leur a été enlevée il y a quelque temps par les Fédéraux.

Le général Sherman manœuvre pour empêcher Hood de s'approvisionner et le prendre ainsi par la faim.

Le Sud perd du terrain de jour en jour, si l'on en croit les nouvelles qui nous arrivent depuis quelque temps.

La fièvre jaune fait de grands ravages à Charleston. Pas moins de 20 personnes sont enlevées chaque jour par cette cruelle épidémie. Les Confédérés exercent des cruautés inouïes, parait-il, sur les prisonniers fédéraux.

Le général confédéré Price, a éprouvé une grande défaite dans le Missouri.

L'élection du président des Etats-Unis est fixée au 8 du mois prochain.

*Ile de Vancouver.*—Les deux chambres de la législature de Vancouver se sont réunis le 12 septembre dernier. Son excellence le gouverneur Kennedy, dans son discours d'ouverture, a attiré l'attention spéciale de la légis-

lature sur l'union projetée de toutes les colonies de l'Amérique Britannique.

*Mexique.*—Les Français se sont emparés de Matamoras le 26 septembre dernier. La ville s'est rendue sans conditions. Le général Mejai, dit un journal de la Nouvelle-Orléans, avait le commandement, et, aux dernières dates, tout était tranquille.

*Brésil.*—Le 42<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de cet empire a été célébré en grande pompe le 7 septembre à Rio Janeiro et dans toutes les parties du pays. Les fêtes devaient durer plusieurs jours consécutifs.

## EUROPE.

*France.*—La Russie a donné son adhésion à la politique qu'a suivie récemment la France dans la question romaine.

*Angleterre.*—La crise industrielle continue à sévir en Angleterre. Le Parlement a été prorogé au 11 novembre prochain.

*Espagne.*—On annonce que le gouvernement espagnol va prendre des mesures en vue d'une reprise des hostilités contre le Pérou.

*Autriche.*—La question danoise progresse vers une solution avantageuse à la Prusse et à l'Autriche. Un compromis a été effectué à l'égard de la question des finances. Il ne reste plus qu'à rédiger le traité de paix.

*Prusse.*—L'entrevue entre le roi de Prusse et l'empereur de Russie doit avoir lieu à Darmstadt.

*Turquie.*—Une crise financière se fait sentir à Constantinople.

*Grèce.*—La chambre des députés continue à discuter la constitution. Elle a modifié les articles relatifs à la succession au trône et à la régence. Le roi actuel devra désigner son héritier, mais à une époque qui n'est pas encore déterminée. Les femmes ne régneront que dans le cas où il n'y aurait pas de descendants mâles. Les descendants du roi Georges, professant la religion grecque, auront seuls le droit de lui succéder, par ordre de primogéniture.

La liste civile du roi Georges a été fixée à 1,125,000 drachmes.

## AFRIQUE.

*Algérie.*—Les nouvelles de cette colonie annoncent que les Arabes sont en pleine révolution. Le soulèvement prend de jour en jour des proportions plus importantes.

## ASIE.

*Turquie d'Asie.*—Les nouvelles du Liban sont satisfaisantes.

## OCÉANIE.

*Nouvelle-Zélande.*—Les révoltés ont fait leur soumission; ils ont livré des propriétés comme gage de leur sincérité. De fortes amendes leur ont été imposées.